

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un,

Le dix mars, à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au Centre des Congrès – Hall des parcs conformément à l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 modifiée par la loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence jusqu'au 1^{er} juin 2021, en présence de journalistes et d'agents municipaux justifiant d'un motif professionnel, les débats ont été retransmis en direct de manière électronique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Date de convocation

4 mars 2021

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, BEAUREPAIRE, LOILLIEUX, RAHER, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, TESSON, JARDIN, CAUCHY, BOUYER, DAGUIZE, CHUPIN, MORVAN, GUINCHE, ALLANIC, SIGUIER, CAZIN, PRUKOP, DOUCHIN, LE FLEM, DUPONT-BELOEIL, JOUBERT, DIVOUX, NICOSIA, ROBERT, BELLIOU, FRAUX.

Date du
Conseil Municipal

10 MARS 2021

A l'exception de :

Monsieur GILLET qui a donné pouvoir à Madame MARTIN.

Madame MANENT qui a donné pouvoir à Madame CHUPIN.

Madame GARRIDO qui a donné pouvoir à Madame DESSAUVAGES.

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de
conseillers

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame CHUPIN est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

En exercice 33

7/ PORNICHET DEAM'BULLE 2021 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION BD PORNICHET ET LA VILLE DE PORNICHET – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Présents ---- 30

RAPPORTEUR : Madame LE PAPE, adjointe au Maire

Votants ---- 33

EXPOSE :

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

La Ville de Pornichet organise un événement, autour du livre et de la lecture, consacré à la bande dessinée dénommée Pornichet Déam'bulle 2021. Le projet est porté par l'équipe de la Médiathèque en association avec les différents services de la Ville.

Publié le :

La troisième édition de cette manifestation culturelle se déroulera les 10 et 11 avril 2021.

Certifié exact,
Le Maire,

Pour la réalisation de cette manifestation, la Ville de Pornichet a proposé à l'association BD Pornichet d'être partenaire en permettant à ses adhérents de participer aux diverses missions liées à l'organisation de l'événement dans ses aspects logistiques, techniques et administratifs.

Jean-Claude
PELLETEUR

En effet, l'association BD Pornichet est une association loi 1901 créée en 2018 et dont l'objet est de soutenir la manifestation pendant la période de l'événement, et de proposer tout au long de l'année des actions autour de la bande dessinée.

L'association BD Pornichet aura notamment pour rôle d'accueillir en qualité d'adhérents de sa structure les personnes désireuses de s'impliquer à titre bénévole dans les différentes missions liées à l'organisation de la manifestation.

Les missions proposées aux bénévoles sont diverses et regroupent la participation à la conception et aux orientations de l'événement par une présence aux réunions d'organisation, le déplacement sur d'autres manifestations pour repérage et prise de contact avec des auteurs, la participation à la diffusion des supports de communication, la participation à l'installation et à l'aménagement des sites, l'accueil et l'information du public, l'accueil et la logistique d'accueil des auteurs, la tenue des points de vente, la gestion de certaines animations, le nettoyage des sites, ...

La participation des adhérents de l'association se fera à titre gratuit et bénévole. Cependant, selon les besoins du service, des repas midi et/ou soir seront fournis par la Ville aux adhérents de l'association qui seront mobilisés sur les journées de la manifestation.

De plus, les adhérents de l'association qui auront participé à l'organisation de l'événement ou qui seront mobilisés sur les journées de la manifestation pourront accéder aux sites et manifestations dans la limite des places disponibles et de leurs obligations de service.

Pour cette nouvelle édition 2021 et pour les suivantes, l'association BD Pornichet a souhaité prendre une part plus importante dans l'organisation de cet événement. En plus de ses missions habituelles, l'association a proposé à la Ville de participer à la programmation en choisissant elle-même des animations qui seront proposées au public. Elle mobilise ainsi ses bénévoles sur cette mission et s'engage à faire des recherches de subventions pour participer financièrement à la prise en charge des animations qu'elle aura choisies.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de partenariat entre l'association BD Pornichet et la Ville de Pornichet telle que présentée en annexe.

DELIBERATION :

⇒ Vu le Code général des collectivités territoriales,

⇒ Vu le projet de convention de partenariat ci-annexé,

⇒ Vu l'avis de la Commission culture, animations, sport et vie associative en date du 3 mars 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux articles L2121-20 et L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la convention de partenariat entre l'association BD Pornichet et la Ville de Pornichet pour Pornichet Déam'bulle 2021.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Madame LE PAPE, à la signer et à en assurer l'exécution.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.



Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Jean-Claude PELLETEUR

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.